RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABDR SKI SARL
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 1001, avenue des Houillères
38350 SUSVILLE
508 932 753 RCS Grenoble

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20/08/2024

* * * * *

PROCES-VERBAL

* * * * *

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt août à 11 heures trente,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation du Gérant.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en main propre contre reçu 5 jours avant la réunion.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Joël Banbuck préside la séance en sa qualité de Gérant de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Gérant permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 300 actions sur les 300 actions émises par la Société.

Le Gérant constate que les associés présents réunissent la totalité du capital et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Gérant met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;

Le Gérant rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du gérant ;
- Désignation d'un nouveau gérant ;

DEMISSION DU GERANT

Le gérant, Joël Banbuck, fait part de sa démission avec effet immédiat, auprès des associés, qui l'acceptent.

DESIGNATION D'UN NOUVEAU GERANT

L'assemblée des associés désigne Jean Pierre Reynes, né le [redacted] à [redacted] domicilié [redacted] comme gérant. Celui-ci accepte. Cette décision prend effet immédiatement.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de la présente délibération pour effectuer toutes démarches et formalités nécessaires

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.

[redacted]